

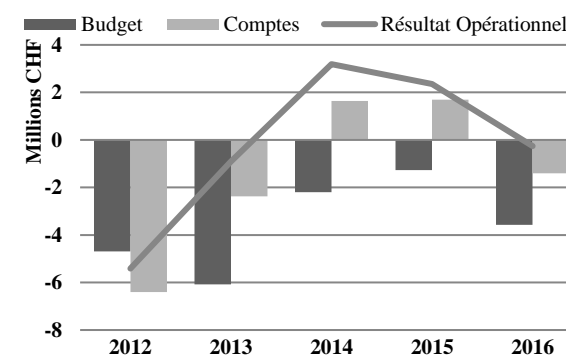
## 1. UN RÉSULTAT MEILLEUR QUE LE BUDGET

Après deux exercices positifs, les comptes 2016 de la Commune de Morges présentent un déficit de CHF 1.4 million. Ce résultat est meilleur que le budget qui prévoyait un déficit de CHF 3.4 millions. Grâce aux revenus ordinaires en progression de 4.5%, le résultat avant éléments extraordinaires s'approche à l'équilibre. L'amélioration s'explique principalement par un rendement des recettes fiscales supérieur aux attentes mais aussi par les économies réalisées dans l'achat de biens, services et marchandises et des revenus provenant de prestations de vente.

Tableau 1

Résultat des comptes 2016	Comptes 2016		Budget 2016		Diff. CO16/BU16
	charges	revenus	charges	revenus	
Charges et revenus ordinaires	126'187'711	125'934'355	123'946'902	120'544'671	
<b>Résultat opérationnel</b>	-	<b>253'356</b>	-	<b>3'402'231</b>	<b>3'148'875</b>
Charges et revenus extraordinaires	1'331'958	184'178	-	-	
<b>Total charges et revenus</b>	<b>127'519'669</b>	<b>126'118'532</b>	<b>123'946'902</b>	<b>120'544'671</b>	
dont charges et revenus financiers	109'586'221	118'365'512	109'916'012	115'619'964	
dont charges et revenus non financiers	17'933'448	7'753'020	14'030'890	4'924'707	
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	<b>1'401'137</b>	-	<b>3'402'231</b>	<b>2'001'094</b>

Graphique 1 : Evolution du résultat



## 2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges ordinaires s'élèvent à CHF 126.2 millions, soit une augmentation de CHF 2.2 millions (+1.8%) comparée au budget, et de CHF 6.6 millions (+5.5%) comparée à l'exercice 2015. La forte augmentation par rapport à 2015 est principalement liée à la constitution de provisions et à d'autres écritures comptables qui n'ont pas d'impact sur les liquidités de la Commune. Une explication de ces écritures se trouve au point 2.6 en page 5 dans présent fascicule. En considérant uniquement les charges financières, en d'autres termes, les charges qui impactent les liquidités, nous constatons que le budget est respecté.

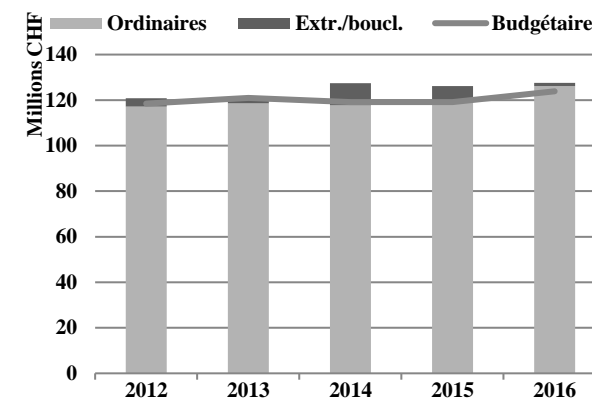
En ajoutant les charges extraordinaires de CHF 1.3 million, le total des charges s'élève à 127.5 millions.

Le tableau ci-dessous présente les charges de fonctionnement par nature :

Tableau 2

Charges par nature y c. charges extraordinaires)	Comptes	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2016	2016	CO16/BU16	2015	CO16/CO15
30 Autorités et personnel	30'411'692	31'173'665	-761'973	29'986'995	424'697
31 Biens, services, marchandises	20'637'366	21'514'669	-877'302	20'095'751	541'615
32 Intérêts passifs	1'150'916	1'105'165	45'751	1'115'029	35'887
33 Amortissements	7'625'276	6'948'041	677'235	11'359'748	-3'734'472
35 Rbts et subv. coll. publiques	44'292'317	43'154'869	1'137'448	40'494'325	3'797'992
36 Aides et subventions	13'093'930	12'967'645	126'285	12'525'191	568'738
38 Attributions fonds spéciaux	6'567'090	3'315'642	3'251'448	6'196'788	370'302
39 Imputations internes	3'741'082	3'767'207	-26'125	4'367'411	-626'329
<b>Total charges</b>	<b>127'519'669</b>	<b>123'946'902</b>	<b>3'572'767</b>	<b>126'141'238</b>	<b>1'378'431</b>

Graphique 2 : Evolution des charges



## 2.1. CHARGES DE PERSONNEL

	Comptes	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2016	2016	CO16/BU16	2015	CO16/CO15
30 Autorités et personnel	30'411'692	31'173'665	-761'973	29'986'995	424'697

En 2016, les charges de personnel représentent 24.1% (2015 : 25.1%) des charges ordinaires de la Commune. Elles totalisent CHF 30.4 millions, soit CHF 0.8 million en dessous des prévisions budgétaires. Cette variation est le résultat de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- des engagements prévus pour 2016 ont été différés, d'une part, en raison de la réorganisation de certains dicastères et, d'autre part, en raison de la difficulté à trouver les personnes sur le marché du travail correspondant aux profils recherchés;
- le Service dentaire scolaire a été transféré à l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Son coût annuel de CHF 0.44 million est désormais compris dans la participation communale à l'ASIME;
- plusieurs services ont dû faire appel à du personnel temporaire pour pallier la surcharge de travail et aux absences de longue durée;
- la diminution des charges de personnel a entraîné une diminution de charges patronales pour CHF 0.2 million.

Au 31 décembre 2016, le nombre des collaborateurs de l'Administration communale s'élève à 280 (2015 : 290), soit 225.98 EPT (2015 : 232.11). Le détail du personnel communal est présenté en page 124 du présent fascicule.

**2.2. BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES**

	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Diff. CO16/BU16</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Diff. CO16/CO15</b>
31 Biens, services, marchandises	20'637'366	21'514'669	-877'302	20'095'751	541'615

A l'instar de l'année précédente, les charges liées aux achats de biens, services et marchandises sont moins élevées que prévues par le budget. Elles se montent à CHF 20.6 millions contre CHF 21.5 millions au budget (-4.2%) et CHF 20.1 millions en 2015 (+2.5%). Les deux principaux facteurs qui expliquent l'écart par rapport au budget sont : une économie de CHF 0.4 million liée à l'achat de matières premières notamment de gaz dont les prix sont restés bas durant toute l'année 2016 et une économie de CHF 0.2 million liée aux travaux d'entretien de canalisations et du réseau routier moins nombreux en 2016.

Par contre, la hausse des dépenses par rapport à l'exercice 2015 est principalement liée à la programmation de spectacles au Théâtre de Beausobre. Un plus grand nombre de spectacles a généré plus de charges mais également plus de revenus.

**2.3. INTERETS PASSIFS**

	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Diff. CO16/BU16</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Diff. CO16/CO15</b>
32 Intérêts passifs	1'150'916	1'105'165	45'751	1'115'029	35'887

Grâce aux taux d'intérêts historiquement bas et à la dette stable de la Commune, le poids des intérêts passifs représente moins d'un pourcent des charges ordinaires. L'augmentation de la charge des intérêts passifs de CHF 0.05 million résulte d'une moins-value comptable sur titres comptabilisée dans ce chapitre.

**2.4. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES**

	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Diff. CO16/BU16</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Diff. CO16/CO15</b>
35 Rbts et subv. coll. publiques	44'292'317	43'154'869	1'137'448	40'494'325	3'797'992

En raison de l'augmentation générale de l'aide sociale publique et du bon rendement des impôts de la Commune en 2015, la contribution à la facture sociale a subi une hausse de CHF 1.7 million. Par contre, la participation communale à la PRM (Police Région Morges) a été moins élevée que prévu au budget (-CHF 0.8 million ou 16%). Des explications sur cette association sont proposées en page 130 du présent fascicule.

## 2.5. AIDES ET SUBVENTIONS

	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Diff. CO16/BU16</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Diff. CO16/CO15</b>
36 Aides et subventions	13'093'930	12'967'645	126'285	12'525'191	568'738

Ce chapitre regroupe les aides et subventions communales liées au sport, à la culture, à la santé publique, à la politique de la petite enfance et des Centres de vie infantine ainsi qu'aux transports publics. Les dépenses de CHF 13.1 millions correspondent aux prévisions budgétaires mais elles sont en hausse de CHF 0.6 million (+4.5%) par rapport à l'exercice précédent. Cette dernière s'explique principalement par l'augmentation des participations aux transports publics (+CHF 0.4 million).

## 2.6. ATTRIBUTIONS AUX FONDS SPECIAUX

	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Diff. CO16/BU16</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Diff. CO16/CO15</b>
38 Attributions fonds spéciaux	6'567'090	3'315'642	3'251'448	6'196'788	370'302

Pour clore l'exercice 2016, des attributions aux fonds spéciaux, en complément des montants budgétés, ont été effectuées, dont les principales sont :

- une attribution de CHF 1.3 million au fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale. Ce fonds a pour but de neutraliser l'impact du décompte final des années antérieures sur l'exercice en cours;
- une attribution de CHF 1.3 million aux fonds de rénovation des infrastructures du Service des eaux, égouts et eaux usées pour équilibrer les comptes qui conformément à la loi doivent être autofinancés;
- une provision de CHF 0.5 million pour débiteurs douteux.

## 3. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus ordinaires totalisent CHF 125.9 millions, en hausse de CHF 5.4 millions (+4.4%) par rapport au budget, et de CHF 4 millions (CHF +3.2 %) par rapport à l'exercice précédent. La Commune a enregistré notamment des recettes fiscales plus importantes que celles prévues au budget (CHF +2.3 millions) et a financé le décompte final 2015 des péréquations intercommunales par le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale (CHF 1.8 million).

En ajoutant les revenus extraordinaires de CHF 0.2 million, le total des revenus s'élève à CHF 126.1 millions.

Le tableau 3 ci-dessous présente les recettes de fonctionnement par nature :

Tableau 3

Revenus par nature (y c. revenus extraordinaires)	Comptes 2016	Budget 2016	Diff. CO16/BU16	Comptes 2015	Diff. CO16/CO15
40 Impôts	58'470'335	56'989'500	1'480'835	57'256'086	1'214'249
41 Patentes, concessions	580'707	589'000	-8'293	576'355	4'352
42 Revenus du patrimoine	11'498'496	11'303'781	194'715	11'997'663	-499'167
43 Taxes, émoluments, ventes	26'556'373	26'253'757	302'616	25'653'179	903'194
44 Parts recettes cantonales	1'334'101	763'400	570'701	834'283	499'818
45 Part. & rbts coll. publiques	17'711'267	17'683'872	27'395	18'947'959	-1'236'692
46 Autres prestations / subv.	2'214'233	2'036'655	177'577	2'237'502	-23'270
48 Prélèvements fds spéciaux	4'011'938	1'157'500	2'854'438	5'961'760	-1'949'821
49 Imputations internes	3'741'082	3'767'207	-26'125	4'367'411	-626'329
<b>Total revenus</b>	<b>126'118'532</b>	<b>120'544'671</b>	<b>5'573'861</b>	<b>127'832'198</b>	<b>-1'713'666</b>

### 3.1. RECETTES FISCALES

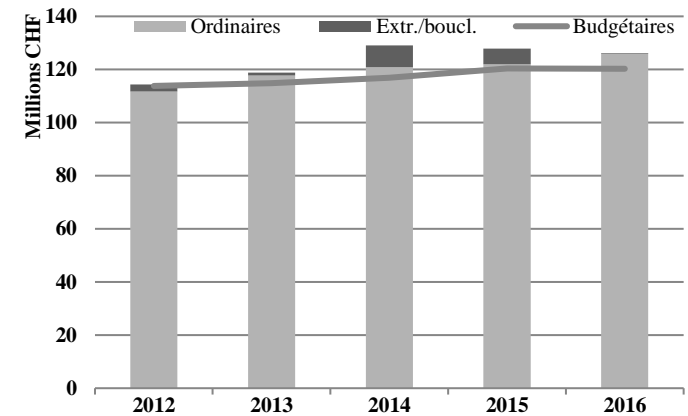
Les recettes fiscales de l'exercice 2016 s'élèvent à CHF 60.5 millions, soit un dépassement des estimations budgétaires de CHF 2.3 millions. Ce dernier est principalement dû à l'impôt des entreprises. Par contre, l'impôt sur le revenu des personnes physiques accuse un retard de CHF 1.1 million par rapport au budget alors que l'impôt sur la fortune est en progression de CHF 0.3 million.

En comparaison avec les comptes 2015, les recettes fiscales enregistrent une hausse globale de CHF 1.9 million. Nous observons une progression tant de l'impôt des personnes physiques que des personnes morales.

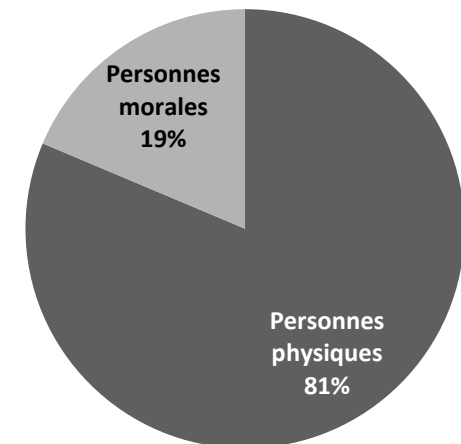
Le graphique 4 ci-contre montre que l'assiette fiscale des personnes physiques (y compris les personnes imposées à la source) représente 81% des impôts liés au taux. Cette part importante confère une stabilité aux revenus financiers de la Commune.

La valeur du point d'impôt par habitant progresse fortement, soit CHF 46.3 en 2016 contre CHF 42.8 en 2015 (voir tableau 4 ci-après). Cependant, cette bonne évolution aura certainement un impact défavorable sur la contribution communale aux péréquations intercommunales 2016.

Graphique 3 : Evolution des recettes



Graphique 4 : Répartition des recettes fiscales liées au taux

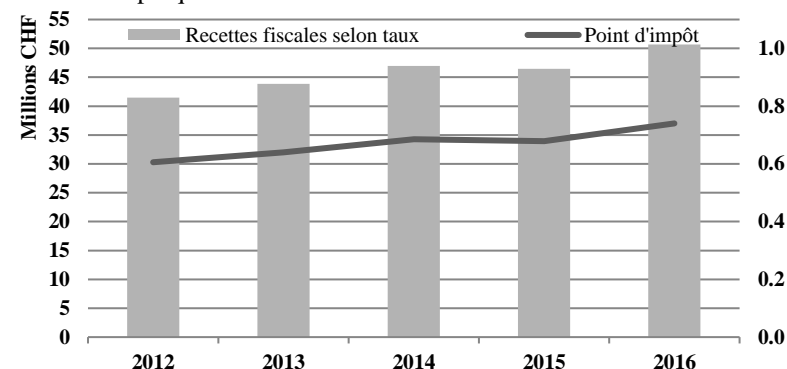


## 3.2. RECETTES FISCALES LIEES AU TAUX

Tableau 4

Recettes fiscales	Comptes	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2016	2016	CO16/BU16	2015	CO16/CO15
<b>Taux d'imposition</b>	<b>68.5</b>	<b>68.5</b>		<b>68.5</b>	
IRF personnes physiques	38'516'271	39'310'000	-793'729	37'410'805	1'105'466
IBC personnes morales	9'455'981	6'570'000	2'885'981	6'497'218	2'958'763
Autres impôts liés au taux	2'727'137	2'725'000	2'137	2'551'024	176'113
<b>Recettes fiscales selon taux</b>	<b>50'699'389</b>	<b>48'605'000</b>	<b>2'094'389</b>	<b>46'459'047</b>	<b>4'240'342</b>
<b>Impôt par point</b>	<b>740'137</b>	<b>709'562</b>	<b>30'575</b>	<b>678'234</b>	<b>61'903</b>
Habitants au 31.12	15'990	15'900	90	15'845	145
<b>Impôt par point et habitant</b>	<b>46.3</b>	<b>44.6</b>	<b>1.7</b>	<b>42.8</b>	<b>3.5</b>

Graphique 5 : Evolution des recettes fiscales liées au taux



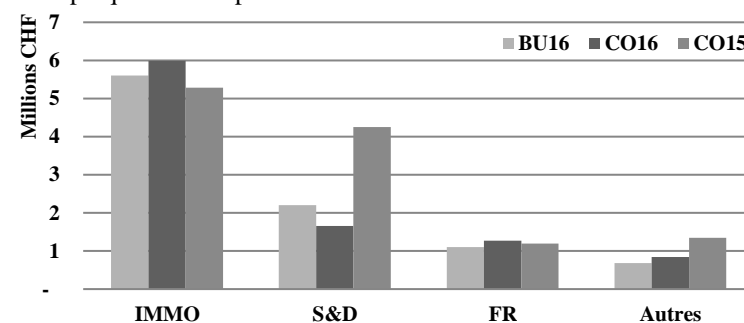
Les recettes générées par **l'impôt sur le revenu des personnes physiques** s'élèvent à CHF 33.5 millions et par **l'impôt sur la fortune** à CHF 5.1 millions, soit un montant total de CHF 38.5 millions. Ce résultat est 2% en deçà des attentes budgétaires. Le retard est cependant compensé par la hausse de **l'impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises** qui s'élèvent à CHF 8.9 millions respectivement CHF 0.6 million, soit un montant total de CHF 9.5 millions. La hausse de l'impôt des entreprises peut être attribuée à des effets importants de rattrapage d'années antérieures mais également au fait que des entreprises paient des impôts après 10 ans d'exonération fiscale temporaire.

## 3.3. RECETTES FISCALES NON LIEES AU TAUX

Tableau 5

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2016	2016	CO16/BU16	2015	CO16/CO15
Biens immobiliers (IMMO)	5'988'841	5'605'000	383'841	5'282'044	706'797
Successions et donations (S&D)	1'658'468	2'200'000	-541'532	4'249'449	-2'590'982
Frontaliers (FR)	1'269'505	1'100'000	169'505	1'193'384	76'121
Autres	839'437	684'500	154'937	1'348'340	-508'903
<b>Recettes fiscales non liées au taux</b>	<b>9'756'251</b>	<b>9'589'500</b>	<b>166'751</b>	<b>12'073'217</b>	<b>-2'316'967</b>

Graphique 6 : Comparaison des recettes fiscales non liées au taux



Les recettes fiscales non liées au taux, dites conjoncturelles, d'un montant de CHF 9.8 millions, correspondent dans l'ensemble aux prévisions budgétaires. Si les recettes d'impôt sur les successions et donations sont en deçà du budget (-CHF 0.5 million), l'activité du marché immobilier en 2016 a généré des revenus au-delà des attentes (+CHF 0.4 million); ceci notamment grâce à la plus-value des transactions immobilières.

Nous constatons par ailleurs que les revenus provenant de la rémunération des travailleurs frontaliers sont en constante progression et ont septuplé ces 15 dernières années.

### 3.4. TAXES, EMOLUMENTS ET VENTES

	<b>Comptes 2'016.00</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Diff. CO16/BU16</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Diff. CO16/CO15</b>
43 Taxes, émoluments, ventes	26'556'373	26'253'757	302'616	25'653'179	903'194

Les produits provenant des prestations de ventes de la Commune s'élèvent à CHF 26.6 millions. Ils sont en progression comparés au budget (+CHF 0.3 million) et aux comptes 2015 (+CHF 0.9 million).

Plusieurs facteurs expliquent ces écarts, dont les principaux sont :

- l'augmentation du nombre de spectacles de la saison théâtrale ainsi que leur bonne fréquentation ont stimulé le chiffre d'affaires du Théâtre de Beausobre, soit +CHF 0.3 million par rapport au budget et +CHF 0.6 million par rapport à la saison précédente;
- les ventes de gaz en dessous du budget (-CHF 0.2 million) en raison du prix du gaz; ceci n'a cependant pas eu d'impact sur le résultat de l'activité;
- la perception de taxes liées aux égouts et à l'épuration supérieure aux prévisions budgétaires (+CHF 0.3 million) en raison de nouveaux chantiers et de nouveaux immeubles.

### 4. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

A l'exception de l'année 2014, la Commune est contributrice nette de la péréquation directe depuis son introduction. En 2016, la charge totale nette s'élève à CHF 2.9 millions comprenant le coût de la réforme policière et un petit solde de l'année 2015 en défaveur de la Commune. Ce dernier a été prélevé au fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale. Les détails sur les contributions communales à la péréquation directe sont présentés à la page 102 du présent fascicule.

Quant à la facture sociale, la Commune a contribué par un montant de CHF 15.1 millions (2015 : CHF 12 millions). Ce montant comprend un décompte final de l'année 2015 en défaveur de la Commune de CHF 1.7 million financé, lui aussi, par le même fonds de réserve.

## 5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

### 5.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

L'ASIME est composée de neuf communes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz et Vuflens-le-Château. Les Municipalités des neuf communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME qui est dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif. L'ASIME gère les activités périscolaires d'une région de 23'806 habitants (31.12.2016), 2'423 élèves (01.10.2015) et 18 bâtiments scolaires.

Les comptes 2016 de l'ASIME seront soumis pour approbation au Conseil intercommunal le 31.05.2017. En l'état actuel, les coûts de l'ASIME totalisent CHF 11.0 millions contre CHF 11.2 millions en 2015. Ils sont subdivisés en trois catégories : bâtiments scolaires (75.7%), administration et activités scolaires générales (22.7%) et transports scolaires des élèves secondaires (1.6 %).

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élèverait à CHF 6.4 millions en 2016 contre CHF 6.5 millions en 2015, soit une diminution de 1.9 %. Cette dernière s'expliquerait principalement par une réduction des charges liées à l'administration, aux activités scolaires générales et aux locaux ainsi que par une augmentation des revenus liés aux camps scolaires. A noter qu'il s'agit de coûts bruts car la Ville de Morges met des locaux à disposition de l'ASIME pour un montant de CHF 6.0 millions

### 5.2. ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

L'ARASMAC œuvre dans trois domaines d'aide à la population, le Centre social régional (CSR) pour l'aide sociale, les Agences d'assurances sociales (AAS), et l'accueil de l'enfance. Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 37 des 62 communes du district, 23 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, l'Accueil familial de jour (AFJ) ainsi que la contribution d'entreprises de la région Morges-Aubonne.

En 2016, la Commune a participé aux coûts du réseau AJEMA à hauteur de CHF 3.1 millions sous forme d'acomptes (2015 : CHF 3.0 millions); un décompte final est établi par l'association à la clôture des comptes de l'exercice. Quant aux charges liées aux structures d'accueil morgiennes, elles sont couvertes par les produits des pensions des parents ainsi que des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE); le solde étant couvert par la garantie de déficit par le réseau AJEMA.

### 5.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGienne (ERM)

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) ainsi que l'élimination des sous-produits et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

En 2016, les charges nettes de l'ERM atteignent CHF 4.0 millions contre CHF 3.8 millions en 2015. En 2016, la participation morgienne s'élève à CHF 1.5 million (2015 : CHF 1.4 million).

### 5.4. SIS MORGET

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 473'000 en 2016 (2015 : CHF 445'000) et un budget de CHF 500'000. L'écart entre le montant effectif et le budget s'explique par un niveau de charges de fonctionnement inférieur aux prévisions.



## 5.5. PROTECTION CIVILE

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 78'300 habitants et 62 communes. En 2016, la participation morgienne atteint CHF 300'000 (2015 : CHF 270'000). Cela représente une progression de 11% par rapport à 2015, essentiellement due à l'augmentation des charges de locaux suite au déménagement de l'association de Morges à Saint-Prex.

## 5.6. POLICE REGION MORGES (PRM)

La PRM clôt son 5<sup>e</sup> exercice depuis sa création en 2012. La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 3.95 millions contre CHF 4.16 millions (-5%) prévu au budget et CHF 3.86 millions en 2015. L'écart entre la contribution communale effective et le budget s'explique principalement par des charges de personnel inférieures aux prévisions.

Les tâches conventionnelles, soit la signalisation, la police du commerce et administrative ainsi que les inhumations, sont effectuées par la PRM sur la base d'un contrat de droit administratif. Par conséquent, ces tâches sont de la compétence du Conseil communal. Les comptes liés aux tâches conventionnelles ainsi que les notes explicatives sont présentés dès la page 130 du présent fascicule. En 2016, le revenu net en faveur de la Ville de Morges généré par l'ensemble des tâches conventionnelles, s'élève à CHF 1.2 million contre CHF 1.1 million prévu au budget.

Quant aux prestations liées au socle de base de sécurité de la Police cantonale, facturées aux communes par le biais de la péréquation intercommunale, la Commune a payé en 2016 montant net de CHF 985'000.

## 6. PARTICIPATIONS DANS DES ENTITES INDEPENDANTES

### 6.1. DOMAINE DE LA VILLE DE MORGES SARL

Propriété de la Ville, le vignoble communal a poursuivi ses efforts de positionnement sur le marché. Son dynamisme commercial ainsi que la qualité de ses vins lui a permis de réaliser un chiffre d'affaires en forte augmentation. Ainsi, le résultat d'exploitation est en nette amélioration par rapport au budget et par rapport aux comptes 2015. Cette performance réjouissante a permis de diminuer la couverture de déficit assumée par la Commune à CHF 100'000 contre CHF 149'000 inscrit au budget.

En 2017, un nouveau business plan pour les 3 années à venir sera présenté à l'assemblée des associés en mai 2017.

## 7. INVESTISSEMENTS

En 2016, les dépenses d'investissement du patrimoine administratif totalisent un montant net de CHF 3.8 millions après déduction des subventions et participations de tiers. Les travaux réalisés concernent entre autres le chantier du giratoire de la Tour, la rénovation du Centre culturel et de la bibliothèque, le remplacement de véhicules ainsi que le remplacement des tunnels de l'Etablissement horticole.

Néanmoins, le montant des investissements réalisés est particulièrement faible comparé aux prévisions budgétaires (CHF 23.6 millions). Une analyse du plan des investissements 2016 a permis d'identifier les raisons qui ont conduit à ce retard par rapport aux prévisions que nous exposons ci-après :

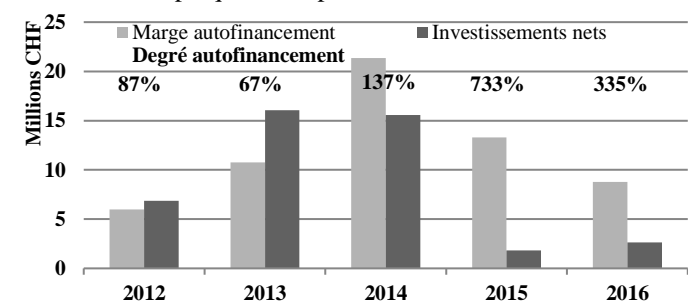
- 45% du retard par rapport au budget concerne des investissements acceptés par le Conseil communal mais dont le début de la réalisation est en 2017 ou dont les factures des travaux n'ont pas été reçues en 2016 (CHF 9 millions);
- 14% du retard par rapport au budget concerne des demandes de crédit pas encore déposées au Conseil communal pour des raisons indépendantes de la volonté de la Municipalité, par exemple la validation cantonale de projets, des oppositions, etc. (CHF 2.8 millions);
- 41% du retard par rapport au budget concerne des demandes de crédit pas encore déposées au Conseil communal pour des raisons internes à la Commune, par exemple une nouvelle priorisation de projets ou encore un manque de ressources (CHF 8.0 millions).

Les investissements effectués en 2016 ont été autofinancés.

Tableau 6

Variation du compte des investissements	Comptes 2016	Budget 2016	Diff. CO16/BU16	Comptes 2015	Diff. CO16/CO15
Patrimoine administratif	3'751'731	23'580'000	-19'828'269	3'005'089	746'642
Patrimoine financier	-1'119'382	-	-1'119'382	-1'158'074	38'691
Variation inventaires au bilan	-12'121	-	-12'121	-34'113	21'992
<b>Investissements nets</b>	<b>2'620'228</b>	<b>23'580'000</b>	<b>-20'959'772</b>	<b>1'812'903</b>	<b>807'325</b>

Graphique 7 : Capacité d'autofinancement



## 8. UN FAIBLE NIVEAU DE DETTE

Au 31.12.2016, l'endettement brut de la Commune s'élève à CHF 62.9 millions. Il se compose de la dette envers les banques et institutions financières ainsi que de tous les autres engagements au passif du bilan. La dette bancaire de CHF 52.5 millions est restée stable par rapport à 2015 puisque les dépenses d'investissement ont été autofinancées et aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Grâce à la trésorerie disponible, les investissements prévus pour 2017 seront eux aussi autofinancés. Quant à l'endettement brut par habitant il atteint CHF 3'936 par habitant (2015 : CHF 3'934).

Le tableau 7 ci-après montre un endettement net négatif de CHF 11.6 millions. Cela signifie que l'actif circulant, c'est-à-dire les liquidités, le réalisable à court terme et les placements du patrimoine financier, représente 125% de l'endettement brut, confirmant ainsi la solidité financière du bilan de la Commune.

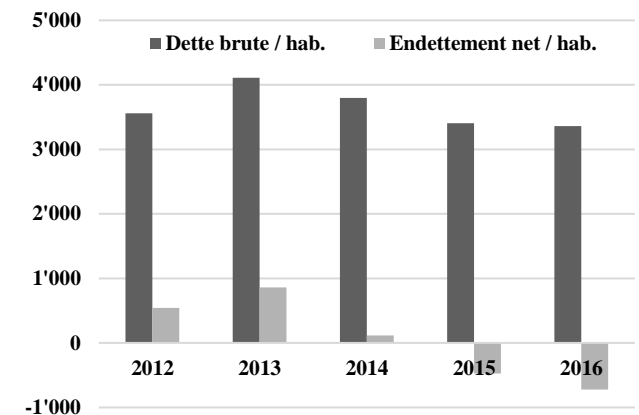
Le taux moyen de la dette en 2016 était de 1.93% à l'instar de l'exercice précédent.

Le tableau ci-après présente le détail de la situation d'endettement de la Commune.

Tableau 7

Endettement	Comptes 2016	Comptes 2015	Diff. CO16/CO15	Comptes 2014	Diff. CO16/CO14
<b>Dette brute</b>	<b>53'708'487</b>	<b>53'947'730</b>	<b>-239'243</b>	<b>59'122'105</b>	<b>-5'413'619</b>
Dette brute / hab.	3'359	3'405	-46	3'796	-437
<b>Endettement brut</b>	<b>62'936'717</b>	<b>62'341'536</b>	<b>595'180</b>	<b>70'304'783</b>	<b>-7'368'067</b>
Endettement brut / hab.	3'936	3'934	2	4'513.95	-578
Actifs circulants	78'241'467	73'125'999	5'115'468	71'830'783	6'410'684
Provision créances douteuses	-3'740'000	-3'270'000	-470'000	-3'310'000	-430'000
<b>Endettement net</b>	<b>-11'564'751</b>	<b>-7'514'462</b>	<b>-4'050'288</b>	<b>1'784'000</b>	<b>-13'348'750</b>
Endettement net / hab.	-723	-474	-249	115	-838

Graphique 8 : Evolution de l'endettement



## 9. CONCLUSION

L'exercice 2016 a été marqué par le début de la nouvelle législature 2016-2021. La réorganisation des dicastères opérée à cette occasion a entraîné une période de transition liée au fonctionnement des dicastères et une nouvelle priorisation de certains projets d'investissement. L'impact s'est traduit par un report de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il s'agira en 2017 d'adapter la planification des investissements au plafond d'endettement de CHF 160 millions accordé par le Conseil communal.

Affichant un déficit de CHF 1.4 million, les comptes 2016 sont cependant bien meilleurs que le budget grâce au rendement des recettes fiscales de la Commune. En l'occurrence, ce sont les entreprises morgiennes qui ont généré des recettes supplémentaires de CHF 2.9 millions. Morges est une ville attractive pour les entreprises, les start-ups et l'investissement immobilier et il incombe à la Municipalité de cultiver et de promouvoir cette attractivité. Le Conseil communal a accepté la création d'un poste de délégué à la promotion économique dont la mission principale sera d'entretenir les contacts avec les entreprises, de connaître leurs besoins et d'offrir des prestations favorisant l'ancrage sur le territoire morgien.

La Municipalité doit accompagner le développement de la Ville. Elle se doit d'être proactive dans le suivi des grands projets et la mise en place de partenariats publics-privés. Pour réussir ce défi la Ville a besoin de s'entourer des compétences nécessaires et poursuivre sa gestion rigoureuse des ressources.


au nom de la Municipalité  
le syndic  
le secrétaire

  
Vincent Jaques

  
Giancarlo Stella



Finance et promotion économique  
la municipale

  
Mélanie Wyss